



PROCES-VERBAL N° 5

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 22 Août 2019

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mmes Louise CHIRICHIELLO et Eliane VINCIGUERRA ; MM André TARALLO et Jean-François GIANNETTINI

Absent :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

CAS DU JOUEUR BEVERAGGI Camille (U17) du G.F.C. AJACCIO au S.C. BOCOGNANO.

DEMANDE EXEMPTION DU CACHET MUTATION.

Par courriel en date du lundi 19 Août 2019 le S.C. BOCOGNANO GRAV., demande l'exemption du cachet mutation pour le joueur cité en rubrique.

Jugeant sur pièces :

- La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service Licences) de retirer le cachet mutation et d'apposer sur la licence du joueur BEVERAGGI Camille le cachet « dispenser mutation » (article 117 g des Règlements Généraux)
- Transmet ce dossier au Secrétariat de la Ligue Corse de Football (Service Licences) pour application de cette décision.